



Comité de Pétanque & Jeu Provençal
De la Vienne
Siège Social : 4 rue de la poste
86800 Saint Julien L'Ars



RÈGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE « JACKY GUIGNARD » ET DU CHALLENGE DES CLUBS - 2026

1. GENERALITES

Article 1.1-Participants

La participation à cette compétition est facultative. Elle est ouverte à chaque association affiliée à la FFPJP.

Plusieurs équipes de la même association peuvent être engagées.

Article 1.2 –Inscriptions

L'inscription à cette compétition devra se faire **AU PLUS TARD LE 1er MARS 2026** au comité. Les engagements doivent être envoyés **par courriel** au(x) responsable(s), nommé(s) par le comité de la Vienne.

Adresse mail : archambaultclaude@orange.fr et mariejosephe.brossier@sfr.fr

Le montant des inscriptions est fixé à **VINGT EUROS** par équipe, le règlement s'effectuera par virement au Comité de La Vienne.

Article 1.3 –Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de **6 à 10 joueurs âgés de 60 ans et plus y compris pour les féminines** et le capitaine licencié à la FFPJP appartenant à la même association avec **OBLIGATOIUREMENT** une féminine jouant à chaque tour.

En cas d'absence de féminine, l'équipe sera déclarée forfait. En aucun cas un junior ne pourra remplacer une féminine.

Les 10 joueurs composant l'équipe pour la saison devront figurer sur la feuille d'inscription remise avec la feuille de la première rencontre et celle-ci devra être envoyée au(x) responsable(s) de la commission « Coupe de la Vienne » et en copie au Comité. Les équipes participant à une rencontre devront être composées de joueurs figurant dans cette liste. (Consultable sur le site du comité).

En aucun cas, il ne sera accepté d'autres joueurs venant étayer l'équipe, et ce, durant toute la compétition, une dérogation sera cependant accordée si un(e) joueur(se) ou délégué du Comité était qualifié(e) ou missionné(e) pour un championnat de France le même week-end.

Le(a) joueur(se) remplaçant (e) ne devra pas avoir joué dans une des autres équipes de son club.

Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification de l'équipe complète.

Dès réception du tirage, les deux équipes devront prendre contact pour fixer la date de la rencontre.

Si les équipes ne s'entendent pas sur une date, la rencontre devra se dérouler le dimanche à 14h de la date butoir pour les 3 premiers tours.

L'équipe tirée au sort en premier sera l'équipe qui recevra la compétition sauf accord entre les deux équipes.

Les équipes d'un même club ne pourront se rencontrer avant le troisième tour sauf si le nombre de participants est insuffisant.

Le tirage des premiers et seconds tours de la coupe peut être fait par secteur géographique afin de limiter les frais de déplacement.

Les équipes se rencontrant doivent faire preuve de fair-play, aucun arbitre ne sera nommé par le Comité de la Vienne.

Si incident il y avait, celui-ci serait soumis au comité, qui pourrait prendre une décision ou porter le fait devant la commission de discipline.

Article 1.4- Les Terrains

Il sera OBLIGATOIRE à chaque club qui reçoit de tracer 6 terrains de 3x12m minimum quand vous jouez en extérieur, pour les clubs possédant un boulodrome couvert le traçage des terrains ne sera pas obligatoire mais conseillé dans la mesure du possible.

Les rencontres sont soumises au règlement officiel de la FFPJP.

2 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 2.1 –Organisation de la rencontre

La compétition se déroule par élimination directe.

Les perdants du premier tour disputeront le CHALLENGE DES CLUBS. Si une équipe est office au premier tour et perd au second, elle pourra réintégrer le challenge des clubs.

Chaque rencontre a un total de 11 points. Il sera attribué 1 point par partie gagnée avec la distribution suivante :

* Deux triplettes dont une mixte.

* Trois doublettes dont une mixte.

*Six têtes à têtes dont une partie féminine.

L'ordre des rencontres est le suivant : triplettes, doublettes, puis têtes à têtes.

Gestion de la feuille de match :

Remplacement d'un joueur.

Dans les cycles doublettes et triplettes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

Pour la Doublette Mixte et le Triplette Mixte, le remplacement ne devra pas porter atteinte à la mixité de l'équipe.

Le joueur remplacé ne peut plus jouer dans le cycle.

Les remplaçants ne peuvent être que des joueurs inscrits à cet effet sur la feuille de match. Les remplacements devront être opérés entre deux mènes et être signalés au capitaine de l'équipe adverse.

En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs, l'équipe perd le nombre de tête à tête correspondant mais elle pourra jouer les autres parties, sans boule supplémentaire. Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching. La féminine ayant joué la triplette mixte ne pourra pas remplacer un homme durant la rencontre.

Si une féminine joue à la place d'un homme, elle ne pourra pas remplacer la féminine. Mais il peut y avoir possibilité de faire jouer une seconde féminine, si et seulement si elle ne prend pas la place d'un homme pendant la rencontre.

Article 2.2 –Tenues

Les joueurs de la même équipe devront porter **OBLIGATOIREMENT** un haut et bas identique avec le nom- Logo du club.

Jeans et Leggings interdit

Article 2.3– Transmission des résultats

Le capitaine de l'équipe gagnante devra envoyer la feuille de match ainsi que les résultats de la rencontre signés par les deux capitaines d'équipe aux responsables, dans les 48h après la rencontre à :

Adresse mail : mariejosephe.brossier@sfr.fr ET archambaultclaude@orange.fr

Et copie pour info à : comitepetanque86@gmail.com.

Les résultats seront transmis par mail.

Toutes les feuilles non signées par les deux capitaines seront considérées comme nulles.

Article 2.4 –Récompenses

Toutes les récompenses seront réglées sous forme de virement au nom du club.

LE COMITÉ DE PILOTAGE.